BUSINESS TRAVEL VAT

Votre TVA étrangère sur les voyages d'affaires et les événements, récupérée.

La distinction entre dépense et charge.

La dépense est ce qu'une entreprise paie. La charge est ce qu'elle supporte finalement. La TVA étrangère relève de la première sans nécessairement constituer la seconde.

Une conférence à Milan, un salon professionnel à Barcelone, une semaine de rendez-vous à Londres. Les raisons commerciales d'un déplacement à l'étranger tiennent rarement compte de la TVA étrangère. Son poids financier cumulé peut pourtant être considérable.

Contrairement à la TVA nationale, la TVA étrangère requiert en général une procédure de remboursement distincte. Faute d'engager cette procédure, l'entreprise risque de supporter une TVA qu'elle aurait pu récupérer.

DÉPENSES TVA COMPRISE · TVA INCLUSE À DES TAUX DE 10% À 20%

CHF 100'000	CHF 9'000 à 17'000
CHF 500'000	CHF 45'000 à 83'000
CHF 2'000'000	CHF 182'000 à 333'000

Calculs indicatifs, en supposant que toutes les dépenses sont soumises à la TVA à des taux compris dans la fourchette indiquée.

Le montant payé relève de l'arithmétique. Le montant récupérable relève de l'examen.

L'ÉCONOMIE DE L'INACTION

Nous inversons l'ordre.

La récupération de la TVA étrangère pose un problème économique inhabituel: une entreprise doit généralement consacrer des ressources à une analyse avant de savoir si les remboursements potentiels justifient cet investissement.

La diversité des régimes fiscaux, la méconnaissance des procédures, la dispersion des pièces et les factures incomplètes rendent difficile l'estimation du coût nécessaire pour établir un droit au remboursement.

La charge administrative ne diminue pas à proportion de votre budget de déplacement.

Le bénéfice financier d'un remboursement revient à l'entreprise. La charge administrative incombe en général à quelqu'un en son sein.

Dans ces conditions, ne rien faire est parfaitement rationnel.

LA DÉMARCHE HABITUELLE

L'entreprise engage des ressources
Elle vérifie
Elle découvre après coup ce que valait la vérification

NOTRE DÉMARCHE

Nous évaluons à nos frais le montant susceptible d'être récupéré
Vous décidez d'y donner suite ou non
Nos honoraires dépendent du résultat

Nous avons conçu notre service pour séparer les deux: votre entreprise reçoit le bénéfice financier, nous assumons le travail administratif.

Des documents, pas des préparatifs.

Envoyez-nous les documents tels qu'ils sont, y compris ceux qui sont incomplets. Votre entreprise n'a aucune vérification préalable à effectuer. Un accord de confidentialité est signé avant tout échange de documents.

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE SAVOIR

~~Quelles dépenses ouvrent potentiellement droit au remboursement~~

~~Combien de TVA vous avez payée~~

~~Quels pays autorisent un remboursement~~

L'établir est notre travail, pas le vôtre.

NOUS TRAVAILLONS AVEC LES DOCUMENTS DONT VOUS DISPOSEZ DÉJÀ, DANS LES SYSTÈMES QUE VOUS UTILISEZ DÉJÀ.

Accès en lecture seule à votre système de notes de frais ou de comptabilité

Documents déposés dans votre dossier en ligne, hébergé en Suisse

Factures et quittances transférées à une adresse e-mail dédiée

Échanges relatifs aux réservations, avec notre adresse en copie

Documents papier envoyés par la poste, que nous numérisons

Nous extrayons, classons et organisons les informations requises pour chaque demande. Lorsque des attestations officielles sont requises, nous veillons à leur obtention. Nous préparons les procurations nécessaires pour votre approbation.

Rien à installer. Rien à trier au préalable. Aucune structure administrative parallèle.

La technologie lit les documents. Notre équipe mène la procédure de remboursement.

Notre travail sur les données financières a commencé en 2016, avec l'extraction et la transformation des informations contenues dans les documents financiers.

Aujourd'hui, nous mettons cette expérience au service de la récupération internationale de la TVA.

Nos propres outils traitent des factures provenant de différents systèmes, quels qu'en soient la langue et le format, et en extraient les informations nécessaires à l'évaluation des possibilités de remboursement.

La distinction entre identifier la TVA et la récupérer est fondamentale.

NOTRE TECHNOLOGIE IDENTIFIE LA TVA	NOTRE ÉQUIPE LA RÉCUPÈRE
Formats	Législation
Langues	Justificatifs
Systèmes	Correspondance
	Jugement professionnel

La première tâche revient à notre technologie, la seconde à notre équipe.

La preuve d'une dépense n'est pas nécessairement la preuve d'un droit.

Un reçu d'hôtel, une confirmation de conférence ou le récapitulatif de paiement d'une plateforme de réservation peut suffire pleinement à une fin administrative et être insuffisant pour une autre.

Les autorités fiscales examinent les demandes de remboursement au regard d'exigences documentaires précises.

PREUVE DE LA DÉPENSE

- Un reçu
- Une confirmation de réservation
- Un récapitulatif de paiement

ÉLÉMENTS PERMETTANT D'APPRÉCIER LE DROIT AU REMBOURSEMENT

- La TVA indiquée séparément
- L'entreprise correctement désignée
- Le numéro de TVA du fournisseur

Nous examinons les factures en conséquence, relevons les lacunes et obtenons, chaque fois que possible, des documents corrigés directement auprès des fournisseurs, des hôtels, des organisateurs et des plateformes de réservation.

Un montant récupérable ne devrait pas être abandonné au seul motif que le document d'origine était insuffisant.

La procédure de récupération

VOTRE PART

- Nous envoyer les documents tels qu'ils sont
- Décider de donner suite à la demande
- Approuver les documents que nous préparons
- Recevoir le remboursement ou le solde après déduction de nos honoraires

NOTRE PART

- Examiner les dépenses et évaluer le potentiel de récupération
- Extraire, classer et organiser les informations
- Identifier les dépenses éligibles
- Obtenir des factures corrigées auprès des fournisseurs, dans la mesure du possible
- Organiser l'obtention des attestations officielles requises et préparer les procurations
- Préparer et déposer les demandes
- Répondre aux autorités fiscales et aux fournisseurs
- Lorsque le pays le permet, recevoir le remboursement et virer le solde sur votre compte

01 Évaluation	Nous examinons les pièces que vous nous transmettez. Dans un délai d'un jour ouvrable, vous recevez une évaluation écrite et gratuite du potentiel de récupération, des procédures applicables et des documents requis. L'examen complet des dépenses d'un exercice suit dès que vous nous confiez la récupération.
02 Préparation	Nous identifions les dépenses éligibles, obtenons si possible des corrections de factures et réunissons les justificatifs.
03 Dépôt	Nous préparons et déposons les demandes selon les procédures de remboursement applicables.
04 Correspondance	Nous répondons aux demandes des autorités fiscales et des fournisseurs et vous tenons informés tout au long de la procédure.
05 Remboursement	Nos honoraires ne sont dus qu'en cas de récupération effective. Nous représentons nos clients auprès des autorités fiscales, qui traitent avec nous comme interlocuteur unique: un correspondant, un compte et un ensemble de références de dossier. Lorsque le pays autorise le versement à un représentant, les remboursements nous sont versés, ce qui simplifie la procédure. Nous déduisons nos honoraires et virons le solde sur le compte de votre entreprise. Lorsque la procédure impose un versement directement à votre entreprise, nous facturons nos honoraires dès réception du remboursement par celle-ci. Notre facture est payable dans un délai de 10 jours ouvrables.

Le temps fait partie du calcul.

Les documents financiers peuvent rester dix ans dans une archive. Le droit d'en récupérer la TVA peut s'éteindre en quelques mois.

Les délais de remboursement varient selon le pays et la procédure applicable.

Le dépôt lui-même peut être l'étape la plus rapide de la procédure. Obtenir des factures corrigées, des attestations et des justificatifs peut prendre nettement plus de temps.

Le délai est fixe. Le travail qui le précède ne l'est pas.

Les affaires voyagent. Les systèmes fiscaux restent territoriaux.

Nous travaillons avec des entreprises actives à l'international. Nos clients franchissent les frontières pour rencontrer des investisseurs, conquérir des clients, exposer, négocier, faire de la recherche et développer de nouveaux marchés.

Leurs dépenses sont internationales. Les règles de leur imposition restent nationales.

Pour chaque entreprise, nous déterminons la procédure de remboursement appropriée en fonction du pays et de la nature des dépenses, sous réserve des conditions d'éligibilité et de réciprocité applicables.

NOUS TRAITONS LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DANS LES PAYS ET TERRITOIRES SUIVANTS:

- Union européenne
- Norvège et Islande
- Royaume-Uni
- Suisse et Liechtenstein
- Émirats arabes unis

Un intérêt commun pour le résultat.

Nous assumons le coût du travail. Nos honoraires dépendent de son résultat financier.

AVANT UN REMBOURSEMENT	APRÈS UN REMBOURSEMENT
L'évaluation est gratuite	Nos honoraires standard s'élèvent à 35% de la TVA effectivement remboursée, TVA éventuellement due sur nos honoraires comprise
Aucuns frais de mise en place	Des taux réduits peuvent être convenus pour les volumes plus importants
Aucun montant minimal au-delà des seuils légaux de remboursement	Nous déduisons nos honoraires des remboursements qui nous sont versés. Lorsque le remboursement vous est versé directement, nous facturons nos honoraires.

Aucun remboursement, aucun honoraire.

BUSINESS TRAVEL VAT

Par téléphone ou par écrit

T +41 44 304 46 55

WA +41 78 232 15 24

E contact@businesstravelvat.com

W businesstravelvat.com

Nous vous répondons en allemand, en français, en italien et en anglais.

SIÈGE

Talstrasse 37
8808 Pfäffikon SZ
Suisse
CHE-230.067.843 TVA

BUREAUX

Schwyz · Zug · Zürich · Genève · Valais · Ticino